

Ces absurdités qui compliquent le quotidien des agriculteurs et des ruraux

[Éric De La Chesnais](#) Il y a 5 jours



Cinq exemples illustrent ces injonctions contradictoires dans l'élevage de poulets, les retenues d'eau, les serres de jardin, la simplification des haies et les engrais. *Thierry RYO - stock.adobe.com*

Sous le joug [des normes](#), souvent mises au point dans un bureau, loin du bon sens paysan qui inspirait jusque-là les réglementations en vigueur, [les campagnes françaises](#) vivent mille absurdités qui compliquent le quotidien des agriculteurs et des ruraux. Cinq exemples qui illustrent ces injonctions contradictoires dans l'élevage de poulets, les retenues d'eau, les serres de jardin, la simplification des haies et les engrais.

Produire plus d'œufs mais sans construire plus de poulaillers

On n'a jamais autant mangé d'œufs dans l'Hexagone, à voir les rayons vides. L'an dernier, les Français ont chacun consommé 237 œufs, un record pour cette protéine, la moins chère du marché. Même succès avec le poulet : chaque habitant a mangé 31,7 kilos de volaille en 2025, du jamais vu pour cette viande blanche qui dépasse désormais le porc. Pour répondre à cette forte demande et réduire la part des volailles importées (un poulet sur deux), il faudrait construire 400 poulaillers d'ici à 5 ans, soit 80 par an, autrement dit moins d'un par département. Mais il faut en France deux fois plus de temps en moyenne que nos voisins européens pour mener un projet à son terme, à cause de la complexité de la législation en vigueur. Pourtant, la taille moyenne des poulaillers tricolores (40 000 poules) est trois fois moins importante que celle des autres pays de l'Union.

Publicité

Pour simplifier les procédures et construire plus rapidement des bâtiments d'élevage, l'article 17 de la loi d'urgence agricole prévoit de ne plus les considérer comme des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), applicables aux ouvrages industriels. Elle leur instaure un régime spécifique. *« On ne peut pas mettre plus de temps à faire un poulailler qu'on a pris à rénover Notre-Dame »*, déclarait Emmanuel Macron le 21 février 2026, au premier jour du Salon de l'agriculture. Cet article de loi doit également réduire les recours des opposants. S'ils sont fans de consommation du poulet français, ils ne veulent pas de poulailler près de chez eux. C'est ce qu'on appelle le syndrome Nimby, acronyme de «not in my backyard», en français « pas dans ma cour ».

À lire aussi [Ferme squattée : le parcours du combattant d'un couple d'agriculteurs pour mettre fin à leur cauchemar](#)

Encourager les ménages à manger des légumes mais taxer leurs serres

Les serres des potagers sont désormais passibles d'une déclaration de

travaux et d'un droit de péage depuis 2026. Comme pour les abris de jardin, ces endroits protégés par un tunnel plastique ou une structure en verre, où les particuliers font pousser leurs tomates, haricots verts et autres fraises, sont depuis cette année passibles de la taxe d'aménagement (TA). À noter que sont concernées par cette mesure les serres fixes de plus de 5m² et d'une hauteur supérieure à 1,80 m. Les « *serres de production à destination agricole* », elles, sont logiquement exonérées de ce prélèvement. Une décision fiscale tellement inique qu'on a du mal à y croire vraiment. D'autant que les pouvoirs publics ne cessent de recommander aux ménages de manger local et plus sainement, au moins 5 fruits et légumes de saison par jour. Et de les encourager à les produire eux-mêmes pour être certains qu'ils n'aient pas trop reçu de pesticides et qu'ils n'aient pas été produits à l'autre bout de la planète ! En outre, financièrement, c'est un moyen pour les particuliers de soulager leur portefeuille et de gagner un peu plus de pouvoir d'achat, alors que l'inflation repart de plus belle. C'est également une façon de contribuer à la biodiversité et de faire de l'exercice physique.

Favoriser le stockage d'eau mais continuer à détruire les retenues existantes

Après avoir vécu un hiver « exceptionnellement » humide, avec des niveaux de précipitations record, la France agricole pourrait manquer d'eau dès ce printemps face aux températures caniculaires affichées très précocement pour la saison. Faute d'avoir su garder l'eau excédentaire hivernale dans des réserves adaptées pour la réutiliser maintenant ou cet été, c'est-à-dire au moment où la nature en a le plus besoin, des restrictions ne sont désormais plus à exclure. Au nom de la continuité écologique des cours d'eau, un concept adopté par les écologistes à la fin des années 90, pour éviter le réchauffement des cours d'eau par les eaux stagnantes et aussi assurer la remontée des saumons sauvages, il est de plus en plus difficile, voire impossible en France, de créer des petits barrages, des mares ou des retenues d'eau, pourtant bien utiles à la biodiversité.

Chaque région a sa version, applique ou pas la directive nitrates. Les plaquettes administratives explicatives à destination des agriculteurs ne sont toujours pas publiées. Des fonctionnaires ne comprennent pas la loi

Franck Sander, patron des betteraviers en France et cultivateur en Alsace

Le gouvernement actuel souhaite, sous la pression des agriculteurs, revenir sur cette situation ubuesque où la France connaît des restrictions d'eau de plus en plus nombreuses alors qu'il tombe 512 milliards de m³ de pluie par an dans ce pays océanique. Plusieurs articles de la loi d'urgence visent à faciliter le déploiement de projets hydrauliques (agricoles ou multi-usages) et à sécuriser l'accès à l'eau des paysans, en levant plusieurs obstacles concrets.

Un guichet unique pour préserver les haies mais les 13 réglementations existantes sont maintenues

Outil indispensable pour freiner l'érosion des sols lors des inondations, briser les vents lors des tempêtes et assurer des îlots de fraîcheur pendant les canicules, les haies sont pourtant toujours considérées par de trop nombreux paysans comme des contraintes les empêchant d'être plus compétitifs. Aussi continuent-ils toujours à les arracher, environ 23 571 km/an entre 2017 et 2021, deux fois plus que lors de la période précédente (2006-2014), selon le ministère de l'Agriculture. Pour les protéger, il existe 14 textes de loi dépendant de différents ministères. Mais, face à l'excès de ces protections et leur complexité de mise en œuvre, les haies sont en danger. Les agriculteurs préfèrent, selon le principe pas vu pas pris, les détruire petit à petit chaque année même si cela est en théorie interdit. Au bout d'un moment, elles disparaissent des

photos satellites. Même les vieux arbres morts, isolés, ne peuvent être abattus sans accord des services de l'État car ils peuvent contenir des insectes protégés. Autant d'obstacles et de procédures qui dissuadent les agriculteurs d'avoir des arbres autour de leurs terres.

Encourager les engrais nationaux mais voter une directive nitrate restreignant leur utilisation

Adoptée en 1991, la directive européenne dite « nitrates » vise à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates provenant de la décomposition des matières organiques (bouses, fumier, lisiers...) ou des engrais azotés utilisés pour favoriser la croissance des plantes, comme en ce moment le blé. Une partie de cet azote n'est pas absorbée par les cultures et se retrouve en excès dans le sol. Si l'objectif de ce texte est compréhensible, en pratique il est difficile de le mettre en œuvre, d'autant qu'il en est à sa 7^e version. Censée s'appliquer depuis le 1er septembre 2024, elle s'avère être une véritable usine à gaz. *« Plus personne n'y comprend rien, soupire Franck Sander, patron des betteraviers en France et cultivateur en Alsace. Le texte durcit les normes d'épandage du fumier, du lisier ou des digestats de la méthanisation alors que ces amendements issus des déchets cultures et des déjections animales apparaissent comme une alternative moins chère et disponible aux engrais chimiques. Chaque région a sa version, applique ou pas la directive nitrates. Les plaquettes administratives explicatives à destination des agriculteurs ne sont toujours pas publiées. Des fonctionnaires ne comprennent pas la loi ».*